

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 11

Résolutions adoptées à la 0176^e séance
tenue le 14 février 2023

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 14 mars 2023

E-0176-4.1 RÉAFFECTATION DES ESPACES - RÈGLEMENT 10.6 - AMENDEMENT DE RÉSOLUTIONS

E-0176-4.1.1 TRAVAUX DE DÉCONSTRUCTION DES PROJETS 78100, 78150 ET 78200
2023-A0016-0176e-135

Le Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0176e-135** et ses **annexes** déposés aux archives :

- amende en partie la résolution E-0164-5.3 adoptée par le Comité exécutif le 7 décembre 2021, faisant référence aux contrats pour travaux de déconstruction des projets 78100, 78150 et 78200, dont l'avant-dernier paragraphe, se lit comme suit :

Autorise

« le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat, le contrat pour les travaux de déconstruction du projet 78150 et tout autre document requis pour donner effet à la présente à condition que le montant des travaux ne dépasse pas 3,7 M\$ (taxes ristournées incluses), après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques; »

en adoptant la résolution suivante :

« À compter du 14 février 2023, le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, sont autorisés à signer, pour et au nom de l'Université, tous les documents requis pour donner effet à la résolution E-0164-5.3, selon les conditions prévues à cette résolution, après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques, mais uniquement lorsque requis en vertu du *Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal (no 10.6)* »

ET

- amende la résolution E-0170-4.3, adoptée par le Comité exécutif le 14 juin 2022 (abrogeant en partie la résolution E-0164-5.3), faisant référence aux contrats pour travaux de déconstruction des projets 78100 et 78200, se lisant comme suit :

« abroge la partie de la résolution E-0164-5.3 faisant référence aux travaux de déconstruction du projet 78100 (étages 4 à 9), laquelle se lit comme suit : « autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat, le contrat pour les travaux de déconstruction du projet 78100 et tout autre document requis pour donner effet à la présente à condition que le montant des travaux ne dépasse pas 20 M\$ (taxes ristournées incluses) après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques. »

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 11

Résolutions adoptées à la 0176^e séance
tenue le 14 février 2023

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 14 mars 2023

et adopte la résolution suivante :

- autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat, le contrat pour les travaux de déconstruction du projet 78100 (étages 7 à 9 seulement) et tout autre document requis pour donner effet à la présente à condition que le montant des travaux ne dépasse pas 10 M\$ (taxes ristournées incluses), après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques (DAJ) (à moins qu'il ne s'agisse de documents-types émis par la DAJ);

de plus,

- augmente la limite du montant du contrat pour les travaux de déconstruction du projet 78200 établie à 4,3 M\$, contenue à la résolution E-0164-5.3, à 6 M\$, et autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat, le contrat pour les travaux de déconstruction du projet 78200 et tout autre document requis pour donner effet à la présente à condition que le montant des travaux ne dépasse pas 6 M\$ (taxes ristournées incluses), après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques. »

en adoptant la résolution suivante :

« À compter du 14 février 2023, le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, sont autorisés à signer, pour et au nom de l'Université, tous les documents requis pour donner effet à la résolution E-170-4.3 selon les conditions prévues à cette résolution, après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques, mais uniquement lorsque requis en vertu du *Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal* (no 10.6) ».

E-0176-4.1.2 CONTRATS POUR SERVICES D'ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS
2023-A0016-0176e-136

Le Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0176e-136** et son **annexe** déposés aux archives :

- amende en partie la résolution E-0171-4.1, adoptée par le Comité exécutif le 30 août 2022, faisant référence aux contrats pour services d'entrepreneurs spécialisés, se lisant comme suit :

« le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0171^e-012** déposé aux archives, autorise :

- dans le cadre du projet de *Réaffectation des espaces libérés sur le site de la montagne*, la publication d'appels d'offres en vue de sélectionner la totalité des

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 11

Résolutions adoptées à la 0176^e séance
tenue le 14 février 2023

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 14 mars 2023

entrepreneurs spécialisés dans les différentes spécialités requises, et pour un montant maximum de 30 M\$ par lot avant taxes, jusqu'à concurrence du montant de 210 M\$ avant taxes pour l'ensemble des lots;

- le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, les lettres d'acceptation de soumission et d'adjudication de ces contrats ainsi que les contrats pour les services d'entrepreneurs spécialisés qui auront été retenus à la suite des appels d'offres, sauf dans les cas où la situation suivante est constatée :
 - o Le montant estimé par les professionnels pour un contrat est de 10 M\$ ou plus, avant taxes, et la soumission de l'entrepreneur spécialisé excède ce montant par une variation supérieure ou égale à 15 %;

et tout autre document pour donner effet à la présente résolution après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques, de même que tout amendement apporté aux documents préalablement visés;

- le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, les documents de cession de ces contrats au(x) gérant(s) de construction qui auront été retenus après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques, de même que tout amendement apporté aux documents préalablement visés. »

en adoptant la résolution suivante :

« À compter du 14 février 2023, le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, sont autorisés à signer, pour et au nom de l'Université, tous les documents requis pour donner effet à la résolution E-0171-4.1, selon les conditions prévues à cette résolution, après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques, mais uniquement lorsque requis en vertu du *Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal* (no 10.6).

E-0176-4.1.3 CONTRATS POUR SERVICES D'UN GÉRANT DE CONSTRUCTION
2023-A0016-0176e-137

Le Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0176e-137** et son **annexe** déposés aux archives :

- amende le troisième paragraphe de la résolution E-0170-4.2, adoptée par le Comité exécutif le 14 juin 2022, faisant référence aux contrats pour services des gérants de construction, se lisant comme suit :

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 11

Résolutions adoptées à la 0176^e séance
tenue le 14 février 2023

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 14 mars 2023

« le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, les lettres d'acceptation de soumission et d'adjudication des contrats si les termes de celles-ci sont conformes aux paramètres établis dans l'État de la question de la présente ainsi que les contrats pour services des gérants de construction en découlant et tout autre document pour donner effet à la présente après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques. »

en adoptant la résolution suivante :

« À compter du 14 février 2023, le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, sont autorisés à signer, pour et au nom de l'Université, tous les documents requis pour donner effet à la résolution E-0170-4.2, selon les conditions prévues à cette résolution, après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques, mais uniquement lorsque requis en vertu du *Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal* (no 10.6) ».

E-0176-4.1.4 CONTRAT POUR SERVICES DE GESTIONNAIRE DE PROJET
2023-A0016-0176e-138

Le Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0176e-138** et son **annexe** déposés aux archives :

- amende en partie la résolution E-0122-5.5 adoptée par le Comité exécutif le 10 octobre 2017 faisant référence au contrat pour services de gestionnaire de projet et autorisant :

« le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat ainsi que le contrat susmentionné avec le soumissionnaire qui aura été retenu suite à l'appel d'offres public et dont la soumission ne devra pas excéder 600 000\$, plus taxes, pour l'étape du dossier d'opportunité, et 4 M\$, plus taxes, pour l'élaboration du dossier d'affaires ainsi que les services requis pour la réalisation des projets de réaffectation des espaces, et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques. »

en adoptant la résolution suivante :

« À compter du 14 février 2023, le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, sont autorisés à signer, pour et au nom de l'Université, tous les documents requis pour donner effet à la résolution E-1022-5.5, selon les conditions prévues à celle-ci et à toute résolution subséquente eu égard au contrat du gestionnaire de projet après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques, mais uniquement lorsque requis en vertu du *Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal* (no 10.6) ».

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 11

Résolutions adoptées à la 0176^e séance
tenue le 14 février 2023

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 14 mars 2023

E-0176-4.1.5 CONTRATS POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE, EN GÉNIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE ET EN GÉNIE CIVIL ET STRUCTURE
2023-A0016-0176e-139

Le Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0176e-139** et ses **annexes** déposés aux archives :

- amende en partie la résolution E-0162-5.2, (amendant la résolution E-0143-4.3 adoptée par le Comité exécutif le 12 novembre 2019), adoptée le 5 octobre 2021, faisant référence aux contrats pour services professionnels en architecture, en génie mécanique et électrique et en génie civil et structure, se lisant comme suit :

« amende le deuxième paragraphe de la résolution E-0143-4.3 adoptée le 12 novembre 2019 comme suit : autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, les lettres d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat, les contrats de services professionnels et tout autre document requis pour donner effet à la présente, à condition que le montant total des honoraires professionnels, pour un contrat en particulier, n'excède pas 7 M\$ (avant les taxes applicables) et l'estimation de 33,15 M\$ (incluant les contingences de design, de construction ainsi qu'une allocation pour les risques, mais avant les taxes applicables) pour l'ensemble des honoraires professionnels requis pour mener à terme le projet soient respectée (sic), après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques; »

en adoptant la résolution suivante :

« À compter du 14 février 2023, le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, sont autorisés à signer, pour et au nom de l'Université, tous les documents requis pour donner effet à la résolution E-0162-5.2, selon les conditions prévues à cette résolution, après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques, mais uniquement lorsque requis en vertu du *Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal* (no 10.6) ».

E-0176-4.2 RAPPORT FINANCIER INTÉrimAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2022 - RÉALISATIONS ESTIMÉES
2023-A0016-0176e-126

Le Comité exécutif prend acte du rapport financier intérimaire au 31 décembre 2022 – Réalisations estimées, conformément au document **2023-A0016-0176e-126** déposé aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 11

Résolutions adoptées à la 0176^e séance
tenue le 14 février 2023

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 14 mars 2023

E-0176-4.3 APPAREILS DE TRANSPORT VERTICAL - APPEL D'OFFRES POUR SERVICES D'ENTRETIEN
2023-A0016-0176^e-122

Le Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0176e-122** déposé aux archives, autorise :

- la Direction approvisionnement et gestion contractuelle à procéder à un appel d'offres public, fondé sur le mode du plus bas soumissionnaire conforme, en trois lots distincts, soit 1) un lot pour l'ensemble des bâtiments en propriété localisés dans la grande région de Montréal (Secteurs Ouest, Centre, Est, Biodiversité et Complexe des Sciences), 2) un second lot pour les bâtiments localisés au campus de Laval et 3) un troisième lot pour le campus de Saint-Hyacinthe, visant à conclure pour chacun des lots un contrat pour des services d'entretien des appareils de transport vertical, soit un soumissionnaire conforme retenu par contrat, pour des contrats d'une durée initiale de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) options de prolongation d'une (1) année chacune;
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, tous les documents nécessaires à l'octroi et à la réalisation des contrats découlant de l'appel d'offres (lots 1, 2 et 3) pour des services d'entretien des appareils de transport vertical et tout autre document requis pour donner effet à la présente, d'un montant maximal total de **3 173 018,89 \$ (avant taxes)**, après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0176-4.4 EFFETS DE COMMERCE, CHÈQUES, AUTRES DOCUMENTS BANCAIRES - MISE À JOUR DE L'AUTORISATION DE SIGNATURES
2023-A0016-0176^e-123

Le Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0176e-123** déposé aux archives, autorise les personnes suivantes :

- M. **Daniel Jutras**, recteur,
 - M. **Éric Filteau**, vice-recteur à l'administration et aux finances,
 - M. **Matthew Nowakowski**, vice-recteur adjoint aux finances,
 - M. **Alain Sauvageau**, trésorier,
 - M^{me} **Yolaine Beaulieu** contrôlease,
 - M^{me} **Linda Lamouche**, cheffe de section comptabilité générale,
 - M^{me} **Andrée Mayrand**, directrice – Gestion des placements,
- à signer ou autrement attester, reconnaître et ratifier tout acte, titre, convention, certificat, procuration, transfert ou quittance concernant la souscription, l'achat, la vente, l'échange, le transfert et l'encaissement de valeurs mobilières de l'Université de Montréal, tels que des actions, obligations, débentures ou autres droits ou titres négociables, de même que tous effets de commerce y reliés, que tels placements

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 7 de 11

Résolutions adoptées à la 0176^e séance
tenue le 14 février 2023

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 14 mars 2023

soient souscrits, enregistrés détenus ou reconnus nominalement pour ou par l'Université en son nom propre ou en fiducie pour l'un ou l'autre de ses corps ou organismes;

- à signer tous chèques, garanties, lettres de change et autres effets de commerce, de même que tous titres et documents bancaires tirés, souscrits ou autrement reconnus pour et au nom de l'Université de Montréal;
- à utiliser au besoin, pour signature des chèques seulement, tout procédé graphique ou mécanique jugé approprié;

étant entendu qu'au moins deux de ces personnes devront signer lesdits documents;

- libère toutes banques auxquelles l'Université de Montréal produira un spécimen approuvé de signature par procédé graphique ou mécanique de toute responsabilité pouvant découler de l'usage non autorisé, erroné ou illégal de tel procédé, et les tient quittes et indemnes de toutes réclamations consécutives à tel usage non autorisé, erroné ou illégal, pourvu et sous réserve que telles banques procèdent à la vérification et à la conformité des spécimens de signatures et du procédé graphique ou mécanique;
- autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances ou le secrétaire général à attester, signer et produire tout formulaire ou document bancaire relatif aux objets de la présente résolution, et requis par toute institution bancaire avec laquelle l'Université fait affaire.

E-0176-4.5 FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES (FIO) - CEPsum - AVENANT
2023-A0016-0176^e-119

Le Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0176e-119** et ses **annexes** déposés aux archives :

- approuve le projet d'entente entre l'Université de Montréal, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) et l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP);
- autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures et la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études à procéder à la signature de cette entente.

E-0176-4.6 ASSOCIATION DES CADRES ET PROFESSIONNELS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (ACPUM) - NÉGOCIATION EN VUE DU RENOUELEMENT DU PROTOCOLE
2023-A0016-0176e-127

Le Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0176e-127** déposé aux archives,

- constitue le comité patronal de négociation en vue du renouvellement du Protocole de l'Association des cadres et professionnels de l'Université de Montréal (ACPUM) pour

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 8 de 11

Résolutions adoptées à la 0176^e séance
tenue le 14 février 2023

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 14 mars 2023

la période visée, composé des personnes suivantes :

- Me **Micheline Bouchard**, avocate, Loranger Marcoux, à titre de porte-parole;
 - N., conseiller ou conseillère en relations du travail, Direction des ressources humaines;
 - M. **Tony Leroux**, vice-recteur adjoint promotion qualité, Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études;
 - M. **Simon Carrier**, secrétaire général adjoint, Secrétariat général;
 - M^{me} **Josée Prince**, directrice adjointe, Faculté des arts et sciences.
- confie au comité de négociation le mandat de négocier pour et au nom de l'Université de Montréal le renouvellement du protocole avec cette association,
- dans l'éventualité où une entente interviendrait suivant les paramètres du présent mandat, autorise les personnes suivantes à signer le protocole, pour et au nom de l'Université :
- M. **Daniel Jutras**, recteur;
 - M. **François Courchesne**, vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales;
 - M^{me} **Karina Adam**, directrice générale, Direction des ressources humaines;
 - M^{me} **Caroline Desjardins-Saey**, directrice, relations de travail et partenariats RH, Direction des ressources humaines;
 - N., conseiller ou conseillère en relations du travail, Direction des ressources humaines;
 - M. **Tony Leroux**, vice-recteur adjoint promotion qualité, Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études;
 - M. **Simon Carrier**, secrétaire général adjoint, Secrétariat général;
 - M^{me} **Josée Prince**, directrice adjointe, Faculté des arts et sciences;
 - toute autre personne nommée par le Comité exécutif.

E-0176-4.7 RÈGLEMENTS DISCIPLINAIRES SUR LA FRAUDE ET LE PLAGIAT – MODIFICATIONS
2023-A0016-0176^e-124

Le Comité exécutif modifie le *Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants du premier cycle (30.3)* conformément au document **2023-A0016-0176^e-124.1** déposé aux archives ainsi que le *Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs (30.12)* conformément au document **2023-A0016-0176^e-124.2**.

E-0176-4.8 POLITIQUE SUR LES REGROUPEMENTS ÉTUDIANTS – MODIFICATIONS
2023-A0016-0176^e-125

Le Comité exécutif modifie la *Politique sur les regroupements étudiants (20.13)*, conformément au document **2023-A0016-0176^e-125.1** déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 9 de 11

Résolutions adoptées à la 0176^e séance
tenue le 14 février 2023

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 14 mars 2023

E-0176-5.1 CHAIRE JEAN-LOUIS BAUDOIN EN DROIT CIVIL DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL -
NOMINATION DE LA TITULAIRE
2023-A0016-0176^e-131

Le Comité exécutif nomme M^{me} **Élise Charpentier**, professeure titulaire à la Faculté de droit, en tant que titulaire de la Chaire Jean-Louis-Baudouin en droit civil de l'Université de Montréal, et ce, pour un premier mandat de cinq (5) ans débutant le 1^{er} juin 2023 et se terminant le 31 mai 2028, conformément au document **2023-A0016-0176e-131** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0176-5.2 FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE - NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE FACULTÉ
2023-A0016-0176^e-129

Le Comité exécutif nomme M^{me} **Renée Delaquis** à titre de secrétaire de faculté à la Faculté de médecine dentaire, et ce, pour un mandat à demi temps débutant le 15 février 2023 et se terminant le 31 mai 2024, conformément au document **2023-A0016-0176e-129** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0176-5.3 FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES - DÉPARTEMENT DE CHIMIE - NOMINATION DU
DIRECTEUR INTÉRIMAIRE
2023-A0016-0176^e-132

Le Comité exécutif nomme M. **Jean-François Masson**, professeur titulaire, à titre de directeur intérimaire du Département de chimie à la Faculté des arts et des sciences, et ce, pour un mandat débutant le 1^{er} avril 2023 et se terminant le 31 mai 2023, conformément au document **2023-A0016-0176e-132** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0176-5.4 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE PROFESSEUR(E)S
2023-A0016-0176^e-118

Le Comité exécutif prend acte des nominations et renouvellements des professeurs dont les noms paraissent au document **2023-A0016-0176e-118** déposé aux archives..

E-0176-5.5 COMITÉ DE DISCIPLINE POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT -
NOMINATION
2023-A0016-0176^e-128

Le Comité exécutif nomme M^{me} **Lise Gauvin**, professeure titulaire à l'École de santé publique, à titre de professeure de carrière au Comité de discipline pour les membres du personnel enseignant, et ce, pour un premier mandat de quatre (4) ans débutant le 14 février 2023 et se terminant le 31 mai 2027, conformément au document **2023-A0016-0176e-128** déposé aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 10 de 11

Résolutions adoptées à la 0176^e séance
tenue le 14 février 2023

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 14 mars 2023

E-0176-5.6 COMITÉ DE DISCIPLINE POUR LES ÉTUDIANTS – NOMINATIONS
2023-A0016-0176^e-116

Le Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0176e-116** déposé aux archives, nomme les personnes suivantes à titre de membre choisi parmi les membres de la communauté universitaire au Comité de discipline pour les étudiants, et ce, pour un premier mandat de quatre (4) ans débutant le 14 février 2023 et se terminant le 31 mai 2027:

- M^{me} **Jolaine Frigault**; registraire adjointe;
- M^{me} **Michèle Glémaud**, directrice du Service de l'admission et du recrutement.

E-0176-5.7 COMITÉ D'ATTRIBUTION DES BOURSES DU FONDS " LES AMIS DE L'ART " – NOMINATIONS
2023-A0016-0176^e-120

Le Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0176e-120** et son **annexe** déposés aux archives, nomme les personnes suivantes au Comité d'attribution des bourses du Fonds « Les Amis de l'art », et ce, pour un mandat de quatre (4) ans échéant le 31 mai 2027 :

Membres représentants de l'Université

- M. **Jimmy Brière**, professeur titulaire à la Faculté de musique, à titre de membre;
- M^{me} **Johanne Lamoureux**, professeure titulaire au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre et secrétaire;
- M^{me} **Monique Pagé**, professeure agrégée à la Faculté de musique, à titre de membre.

Anciens membres de la Société « Les Amis de l'art »

- M^{me} **Francine Beaudry**, à titre de membre et présidente;
- M^{me} **Caroline Desrosiers**, à titre de membre;
- M^{me} **France Malouin**, à titre de membre.

E-0176-5.8 COMITÉ CONSULTATIF DE LA CONDUITE RESPONSABLE EN RECHERCHE (C3R2) - NOMINATION
2023-A0016-0176^e-134

Le Comité exécutif nomme M^{me} **Sylvie Hébert**, professeure titulaire à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine, au Comité consultatif de la conduite responsable en recherche (C3R2) à titre de membre chercheuse de l'Université en santé, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 14 février 2023 et se terminant 31 mai 2027, conformément au document **2023-A0016-0176e-134** et son **annexe** déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 11 de 11

Résolutions adoptées à la 0176^e séance
tenue le 14 février 2023

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 14 mars 2023

E-0176-5.9 CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2023-2024
2023-A0016-0176^e-133

Le Comité exécutif adopte le calendrier des séances du Comité exécutif pour l'année 2023-2024, conformément au document **2023-A0016-0176^e-133** déposé aux archives.

E-0176-5.10 CONSEIL DES SERVICES À LA VIE ÉTUDIANTE – NOMINATION
2023-A0016-0176^e-117

Le Comité exécutif nomme M^{me} **Annik Gélneau**, registraire, à titre de membre du Conseil des Services à la vie étudiante, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 14 février 2023 et se terminant le 31 mai 2027, le tout conformément au document **2023-A0016-0176^e-117** déposé aux archives.

E-0176-5.11 OCTROI DE GRADES
2023-A0016-0176^e-130 à 130.4

Le Comité exécutif décerne les grades de premier cycle et de cycles supérieurs de HEC Montréal et Polytechnique Montréal, conformément aux documents **2023-A0016-0176^e-130 à 130.4** déposés aux archives.

Le secrétaire général

Alexandre Chabot